

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 25 juillet 2022, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-654.2** modifiant le Règlement SH-654 établissant un programme d'aide aux particuliers et aux commerces et institutions et industries (ICI) en matière environnementale.

L'objet de ce règlement vise à augmenter le nombre de barils récupérateurs d'eau de pluie admissibles à une aide à 2 ainsi que les accessoires permettant l'utilisation sous pression de cette eau.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 29 juillet 2022

Me Marie-Pier Gélinas  
Assistante-greffière